

## Groupe sur le "réfèrent culture en lycée"

### Qui est réfèrent culture ? A quoi sert-il ?

Ceci est défini dans le BOEN spécial du 4 février 2010 :

<http://www.education.gouv.fr/cid50473/mene1002846c.html>

De manière générale, il ressort que la mission du réfèrent culture est très différente selon le type et la taille de l'établissement, de la même manière que l'est celle de documentaliste.

#### - Qui est-il ?

Il est désigné par le chef d'établissement qui le répertorie dans le projet Région Eurêka en avril de chaque année.

Avant cette période, il est parfois désigné par le chef d'établissement dès le début de l'année.

Il arrive que deux référents culture soient nommés ensemble dans le même établissement : un professeur documentaliste et un professeur de français.

L'indemnité « pour fonctions d'intérêt collectif » (*Ific*) n'est pas perçue dans tous les établissements, notamment quand le réfèrent culture n'est pas clairement défini.

Sur l'Ific consulter le bulletin officiel n°2 du 13 janvier 2011 :

<http://www.education.gouv.fr/cid54506/menh1028790c.html>

L'Ific va de 400€ à 2400€, somme modulable par le chef d'établissement en fonction des services rendus.

Le réfèrent culture reçoit, de plus, la carte M'ra.

#### - Que fait-il ?

Sa mission est très proche d'une partie des missions du professeur documentaliste : travail en pluridisciplinarité avec les professeurs de disciplines pour l'acquisition de compétences transversales par les élèves, ainsi que concernant l'ouverture culturelle de l'établissement.

La plupart des collègues (sauf si l'établissement est trop grand) supervisent les projets déposés sur Eurêka à la Région Rhône-Alpes; chaque enseignant, porteur de projet, ayant accès à son propre dossier sur le site de la région.

Le réfèrent culture dans le cadre du contrat d'objectifs peut aussi être responsable de projets transversaux comme l'organisation d'une journée culturelle de l'établissement.

Le réfèrent culture est aussi sollicité par la DAAC, délégation académique aux arts et à la culture, qui a organisé une formation et a mis en ligne une liste des référents.

Le DaacArts, journal d'information culturelle de la DAAC doit être diffusé le plus largement possible dans l'établissement par le réfèrent culture. Deux pratiques existent en parallèle : le maximum d'enseignants de l'établissement sont inscrits à la lettre de diffusion et le réfèrent culture diffuse une information ciblée.

Le réfèrent culture existe-t-il en collègue comme le laisse penser la liste des référents établie par la DAAC ?